

manière de procéder, d'avoir un représentant de la région de Québec au sein du Cabinet, c'était absolument nécessaire, d'une extrême importance, ce que je ne conteste pas.

● (1602)

Je suis toujours d'avis que toutes les régions du Canada doivent être représentées d'une façon équitable au sein de l'exécutif du gouvernement national. Mais voici ce qui m'a étonné par la suite, après avoir décrit tous les avantages que pouvait avoir une région qui compte un ministre au sein du cabinet fédéral: on a soulevé, c'est l'animateur, je pense, qui a soulevé la question du transfert de certaines activités maritimes de la région de Québec vers la région de Montréal. A ce moment-là, l'un des députés a dit que cela était une question de force majeure, que nécessairement on ne pouvait pas empêcher cela, que cela va faire perdre des emplois dans la région de Québec à l'avantage de la région de Montréal mais que c'était là le résultat des activités d'une compagnie privée et qu'on ne pouvait pas intervenir à ce sujet. Or, je vois ici mon honorable collègue, le député de Langelier (M. Lamontagne), qui a été récemment nommé ministre, je le félicite de tout cœur, je suis convaincu que c'est un homme qualifié qui a occupé les hautes fonctions de maire de la ville de Québec pendant de nombreuses années, il s'en est très bien acquitté, je l'ai déjà dit d'ailleurs, et cela me fait plaisir de le dire dans cette enceinte et de le dire très sincèrement. Aujourd'hui je voudrais attirer son attention pour justement appuyer ses collègues qui ont participé à cette émission de télévision en faveur de travaux dans la région de Québec, que ce soit au niveau maritime, au niveau du déblocage de nos industries, je lui fais un appel sincère, en tant que député et non pas en tant que membre d'un parti mais en tant que député siégeant dans cette enceinte, pour qu'on ne désavantage pas la région de Québec, au bénéfice de Montréal, soit dit en passant, à cause de circonstances exceptionnelles qui ont pu suivre la période des Jeux olympiques. J'ai confiance, monsieur le président, que l'honorable ministre comprend le point de vue que je veux mettre en valeur en ce moment et je suis convaincu qu'il se fera un devoir d'être un fidèle porte-parole des besoins économiques de la région de Québec afin de faire reconnaître la région de la Côte Sud comme une région qui a été désavantagée mais qui a besoin de bénéficier justement des avantages de cette loi.

Au cours du débat sur le bill C-11, j'ai même écrit au ministre des Finances (M. Chrétien) pour lui demander d'inclure, en ce qui a trait à la région visée par le bill C-11, au niveau des avantages fiscaux pour les industries des provinces atlantiques, de la Gaspésie jusqu'à Rivière-du-Loup, un amendement à la loi pour couvrir le même territoire qui est visé par la loi qui prévoit des subventions au transport de marchandises dans la région de l'Est qui se limite à la route qui conduit de Lévis à la frontière américaine. Malheureusement, cet amendement n'a pas été apporté; cela ne signifie pas pour autant que j'aie abandonné l'idée que cela pourrait être possible. Peut-être qu'un jour l'honorable ministre d'État, le député de Langelier, pourra davantage faire connaître à ses collègues du cabinet le bien-fondé de cette suggestion et les besoins pour les industries de cette région de bénéficier des mêmes avantages.

Monsieur le président, je rencontrais justement lundi, à la reprise des séances de la Chambre, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) avec les repré-

Impôt sur le revenu—Loi

sentants d'une importante industrie qui est implantée dans la région de la Côte Sud. A cause de la vivacité, de la vigueur et de la jeunesse de ces jeunes qui ont de l'espoir dans l'avenir et qui ont réussi à conquérir un marché à l'extérieur de notre pays et à créer des emplois assez nombreux dans une localité donnée et qui sont en mesure d'agrandir leur industrie, de créer une trentaine de nouveaux emplois, ce qui est bien appréciable dans une localité où il y a à peine 2,000 ou 3,000 personnes, évidemment, cela prend le concours des autorités gouvernementales. Cela prend le concours du ministère de l'Expansion économique régionale.

Alors, si on pouvait ajouter les avantages de cette loi, de ce bill C-23, je pense que cela aiderait énormément à assurer la survie de cette entreprise et même à lui permettre de conquérir un plus grand marché du côté des États-Unis. Même si c'est dans la province de Québec, monsieur le président, et qu'il y existe des difficultés de compréhension aux deux niveaux des gouvernements, je pense que nous, en tant que députés responsables, nous devons faire notre devoir, nous devons faire notre possible afin de ne pas rendre la situation encore plus difficile et plus grave. Nous devons faire en sorte de démontrer à la population de nos régions que le gouvernement fédéral, dans notre pays, doit exister, doit surveiller à la grandeur de notre pays l'application et le développement de nos régions au niveau économique afin de permettre à toutes les régions de notre pays de bénéficier des lois, des avantages économiques que le Canada peut apporter aux gens de toutes les régions dans quelque province que ce soit.

Pour ma part, monsieur le président, j'ai toujours été de caractère très optimiste et je le suis encore davantage aujourd'hui. Je suis convaincu qu'avec des projets de lois modelés sur celui que nous sommes en train de discuter, même s'il n'est pas parfait, je dois dire que c'est déjà une amélioration, que c'est déjà des avantages que l'on veut apporter au niveau des industries afin de leur permettre de créer de nouveaux emplois pour diminuer cette plaie du chômage dans notre province et dans notre pays.

Monsieur le président, je me souviens que lors de l'étude du bill C-11, mon collègue, l'honorable député de Rimouski (M. Allard) a présenté un amendement afin de permettre l'accroissement de l'exemption, pour accroître le niveau de dégrèvement d'impôt pour les travailleurs, alors qu'avec le bill C-11 on apportait un changement portant à \$250 le montant que les travailleurs peuvent déduire de leur revenu sous forme d'exemption d'impôt. Mon collègue avait suggéré que ce montant soit porté à \$400.

Or, à mon avis, si cette mesure avait été acceptée, cela aurait été de nature à augmenter d'autant le pouvoir d'achat des travailleurs. En somme, il ne faut pas oublier que c'est le très honorable premier ministre lui-même (M. Trudeau) ainsi que son ministre des Finances (M. Chrétien) qui ont déclaré, au cours des derniers mois, qu'il fallait absolument accroître le pouvoir d'achat des consommateurs afin d'activer la consommation de produits canadiens et permettre ainsi à nos industries de fonctionner d'une façon plus continue en vidant leurs entrepôts afin que les produits se rendent dans les maisons où sont les besoins et d'augmenter, si possible, le nombre d'emplois de façon à atteindre cet objectif que nous visons tous, savoir que chaque Canadien, tout en gagnant sa vie, puisse apporter sa contribution et augmenter, non seulement la pro-